



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 7 novembre 2023 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant les numéros de lots 6 491 376 et 6 491 379 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 321 rue Paul-Hébert, qu'une partie du stationnement (2 cases) soit localisée vis-à-vis la façade avant donnant sur la future rue Nicole-Leblanc alors que le règlement de zonage en vigueur mentionne qu'il est interdit d'aménager des aires de stationnement dans les cours avant minimales et résiduelles situées vis-à-vis la ou les façades avant.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 11 octobre 2023.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA